

Deuxième publication

1.

Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute: **Société Immobilière Chemin de Braille en liquidation, Versoix**
2.

Décision de dissolution par: l'assemblée générale extraordinaire
3.

Date de la décision: 06.08.2003
4.

Echéance de préavis des créances: **25.09.2003**
5.

Adresse pour la déclaration des créances: William Wider, chemin de Braille 25, 1290 Versoix
6.

Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.
7.

Remarques: Ils sont informés que le liquidateur se réserve le droit de procéder à une répartition anticipée (article 745 al. 3 CO)

Etude Wicht & Christen, Notaires
1211 Genève 11

(01141374)